

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 20 JANVIER 2012 A 20 H 30**

**Le compte-rendu définitif sera mis en ligne dès qu'il aura été approuvé lors du prochain Conseil
Municipal**

Le conseil municipal de la commune de CAPBRETON dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 20 janvier 2012 à 20 heures 30 sous la présidence de M. Jean-Pierre DUFAU, Député-Maire de CAPBRETON.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre DUFAU, Monsieur Patrick LACLEDERE, Madame Maylis LIAUNET, Monsieur Louis GALDOS, Madame Danièle CASTEBRUNET, Madame Nelly BETAÏLLE GUERMEUR, Monsieur Alain MARRON, Madame Céline FERREIRA, Monsieur Jean Luc GIRAUDEAU, Monsieur Alain LARRIEU, Madame Françoise PETIT, Monsieur Jean-Claude PUYAU, Madame Louise ROQUES, Monsieur Michel ROQUES, Madame Martine SALMON, Madame Marjory BOUILLE VAGNEUR, Madame Danièle DUFOURG, Monsieur Christian PETRAU, Monsieur Jean-Yves SORIN, Monsieur Jean José VERGES, Monsieur Stéphane DESTUGUES, Madame Stéphanie DUBARRY, Monsieur Jean-François COSTABADIE, Monsieur Fritz KÖHLER, Madame Nathalie CASTETS.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Eric KERROUCHE qui a donné procuration à Monsieur Patrick LACLEDERE, Madame Christiane DUGUE qui a donné procuration à Monsieur Alain LARRIEU. Madame Christine JAURY-CHAMALBIDE qui a donné procuration à Madame Françoise PETIT. Madame Véronique PUJOL qui a donné procuration à Mademoiselle Marjory BOUILLE-VAGNEUR.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc GIRAUDEAU.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16
DECEMBRE 2011**

**ADOpte PAR 27 VOIX POUR ET 2
VOIX CONTRE (Mme DUBARRY -
M. COSTABADIE)**

MODIFICATION DES TARIFS 2012 CAMPING LA CIVELLE ET CENTRE DU BOURET
Rapporteur : Monsieur Patrick LACLEDERE

Le conseil municipal, lors de sa séance en date du 21 octobre 2011, a adopté les tarifs 2012 concernant les emplacements campables du camping La Civelle et les hébergements du Centre du Bouret.

La TVA applicable à ces tarifs était de 5,5%.

Or depuis le 1^{er} janvier 2012, le taux de TVA a augmenté de 1,5 points passant à 7%.

Il convient d'appliquer ce nouveau taux de TVA à certains tarifs du Camping la Civelle et du Centre du Bouret.

Le conseil municipal décide de modifier les tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2012, conformément aux tableaux qui ont été remis à chaque conseiller municipal.

ADOpte A L'UNANIMITE.

CREDITS PAR ANTICIPATION 2012

Rapporteur : Monsieur Patrick LACLEDERE

Conformément à la législation en vigueur, le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager avant l'adoption du budget primitif certaines dépenses d'investissement pour la réalisation de travaux et l'acquisition de matériels et de mobiliers.

Après avis de la commission des travaux et de l'environnement en date du 7 décembre 2011,

Après avis de la commission administration générale - finances en date du 19 janvier 2012,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager les opérations ci-dessous mentionnées et à inscrire les crédits correspondants.

Budget Principal :

| | |
|---|-----------|
| 2182 - 114 - 9814 - Surveillance baignade acquisition jet ski : | 15 000 € |
| 21534 - 020 - 1403 - Mise en conformité installations électriques : | 15 000 € |
| 2151 - 822 - 9703 - Voies privées communales : | 40 000 € |
| 2152 - 821 - 9703 - Signalisation directionnelle : | 10 000 € |
| 2188 - 821 - 9703 - Mobilier urbain : | 20 000 € |
| 2151 - 822 - 9703 - Aménagement Place de l'Hôtel de Ville : | 474 000 € |
| 2151 - 822 - 9703 - Aménagement Parking Lajus : | 198 000 € |
| 2135 - 020 - 201001 - Maison Nîsmes isolation combles : | 5 000 € |
| 2188 - 020 - 9702 - Dotation Services Techniques Municipaux : | 25 000 € |
| 2128 - 833 - 1404 - Protection dunaire : | 45 000 € |
| 21312 - 212 - 9710 - Groupe scolaire St Exupéry : | 10 000 € |

Budgets annexes :

| | |
|---|-----------|
| 2318 - Trait de côte - Transfert de sable : | 96 000 € |
| 21532 - Assainissement HT Travaux: | 125 400 € |
| 2762 - Assainissement TVA : | 24 600 € |
| 21531 - Eau potable HT Travaux : | 58 500 € |
| 2762 - Eau potable TVA : | 11 500 € |

| | |
|---|----------|
| 2151 - Centre du Bouret HT Travaux sur réseaux : | 25 000 € |
| 2151 - Camping la Civelle HT Travaux sur réseaux : | 22 000 € |
| 21534 - Camping La Civelle HT Travaux sur réseaux BTA : | 4 100 € |
| 2138 - Camping la Civelle HT Bungalows : | 16 400 € |

ADOpte A L'UNANIMITE

**ACOMPTES SUR SUBVENTION OFFICE DE TOURISME
EXERCICE 2012**

Rapporteur : Monsieur Patrick LACLEDERE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que, l'office de tourisme, comme les années précédentes, sollicite une avance de trésorerie à valoir sur la subvention qui lui sera allouée en 2012.

Monsieur le Maire précise que cette subvention est versée par dixième de janvier à octobre.

Après avis de la commission administration générale - finances en date du 19 janvier 2012,

Le conseil municipal décide d'accorder à l'office de tourisme de Capbreton une avance de 45.000 € (janvier à mars) soit 15.000 € par mois à valoir sur la subvention qui lui sera allouée pour 2012.

Les crédits en dépenses seront inscrits au budget primitif 2012 en section de fonctionnement.

ADOpte par 27 voix pour (M. Michel ROQUES et M. Louis GALDOS ne participant pas au vote).

**ACOMPTES SUR SUBVENTION - COMITE DES FETES
EXERCICE 2012**

Rapporteur : Monsieur Patrick LACLEDERE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que, le Comité des Fêtes, comme les années précédentes, sollicite une avance de trésorerie à valoir sur la subvention qui lui sera allouée en 2012.

Monsieur le Maire précise que cette subvention est versée par dixième de janvier à octobre.

Après avis de la commission administration générale – finances en date du 18 janvier 2012,

Le conseil municipal décide d'accorder au Comité des Fêtes de Capbreton une avance de 25.000 € à valoir sur la subvention qui lui sera allouée pour 2012.

Les crédits en dépenses seront inscrits au budget primitif 2012 en section de fonctionnement.

ADOpte par 28 voix pour (M. Jean-Yves SORIN ne participant pas au vote).

MOTION CONTRE LA REDUCTION DE LA PRESENCE DES CRS-MNS

Rapporteur : Monsieur Jean Pierre DUFAU.

M. le Maire fait part du projet de motion relatif à la diminution de la présence des CRS-MNS, l'été prochain.

Le conseil municipal décide d'adopter la motion de protestation ci-dessous contre la diminution de la présence des MNS/CRS pour la saison estivale 2012 :

- Considérant le courrier de la Préfecture daté du 21 décembre 2011 demandant, comme chaque année, les besoins de la commune en MNS CRS dans lequel il était indiqué que : « le dispositif de sécurité des plages par les MNS CRS, pour l'été 2012, sera mis en œuvre du mercredi 4 juillet au dimanche 26 août », soit une période d'intervention des MNS CRS écourtée de 8 jours.
- Considérant que cette décision inacceptable de la Direction générale de la Police Nationale, si elle était appliquée, porterait une nouvelle fois atteinte à la sécurité des plages.
- Considérant que ce problème dépasse le seul cadre de la surveillance de la baignade. En effet, les CRS ayant aussi des pouvoirs de police, ils assurent une mission importante de tranquillité publique.
- Considérant que le désengagement de l'Etat par le retrait progressif des CRS sur les plages ne cesse de s'accroître. Depuis 2008, la présence des MNS CRS a été réduite d'un tiers. La période de surveillance qui était de trois mois (15 juin au 15 septembre) est en effet passée à deux mois seulement (1^{er} juillet/31 août). De plus, leurs effectifs ont été sérieusement diminués passant de 640 à 470, soit une baisse de plus de 25 % au niveau national. Pour CAPBRETON, la dotation est passée de 19 MNS CRES à 16 puis à 13 et enfin à 12.

Le conseil municipal :

- s'inquiète vivement de la décision prise sans aucune concertation,
- exige un réexamen de la période de présence des MNS CRS,
- confirme sa demande de mise à disposition de 13 MNS CRS sur les plages de Capbreton du 1^{er} juillet au 31 août.

ADOPTE PAR 27 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS
(Mme DUBARRY, M. COSTABADIE).

DELEGATION DE POUVOIRS

Rapporteur : Monsieur Jean Pierre DUFAU.

Vu les articles 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2008 relative aux délégations de pouvoirs de M. le Maire,

Vu l'obligation de M. le Maire de porter à la connaissance du conseil municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont consenties.

Le conseil municipal prend acte des décisions municipales prises sur le fondement de cette délégation :

- un avenant est conclu avec les Centres Musicaux Ruraux pour une intervention au Groupe Scolaire Saint Exupéry (16 heures par semaine) durant l'année scolaire 2011 - 2012. Le coût total de la prestation s'élève à 26 128 € payable en deux échéances (le 15 janvier 2012 : 70 % de la cotisation annuelle et le 15 octobre 2012 : 30 % de la cotisation annuelle).

- un avenant est conclu avec la SMACL concernant l'assurance dommages aux biens afin de réviser la superficie développée du parc immobilier de la Ville. (superficie déclarée au 1/01/2011 : 48 214 m² - superficie déclarée au 01/01/2012 : 47 172 m²).

- un avenant d'un montant de 606,55 € est conclu avec la SMACL afin d'ajuster le montant de la cotisation assise sur la totalité du parc véhicule de la Commune.

- un avenant au contrat de prévoyance collective - maintien de salaire est conclu avec la MNT, modifiant les conditions générales du contrat et le taux de cotisation à compter du 1^{er} janvier 2012 (taux de cotisation fixé à 1,84 %).

- un marché à commandes 2012-2013 - prestations d'ingénierie pour les travaux d'assainissement de la ville de Capbreton est passé avec le bureau d'études INGEAU CONSEIL à Bayonne, pour une durée de deux ans, pour un montant mini de 40 000 € HT - maxi de 90 000 € HT.

- un marché à commandes 2012 - 2014 pour les travaux de canalisations d'assainissement et d'eau potable est passé avec le groupement d'entreprises BSTP - HIRIART - CEGETP pour une durée de trois ans.

- un contrat est signé avec le centre de gestion des Landes pour l'adhésion au service SVP maintenance archives, à compter du 1^{er} janvier 2012,

pour une période de trois ans. Le montant de la cotisation s'élève à 502 € pour l'année 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Compte rendu affiché conformément à l'article L2121-25 du code des collectivités territoriales.

Capbreton, le 24 janvier 2012.

Le Maire,

Député des Landes,

Jean Pierre DUFAU.